



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3425 — Vendredi 04 Septembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC
CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES 2

بلاغ من هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر من عمليات مالية غير قانونية 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TUNISIE LEASING
SUBORDONNE 2009 » 4 - 7

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2009 » 7

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE INDUSTRIELLE « TUNISIE LAIT » 8-9

OFFRE A PRIX FERME - OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

SOCIETE « LES CEMENTS DE BIZERTE » 10-14

COURBE DES TAUX 15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 16

ANNEXE

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2009 :
- SERVICOM -

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

**LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE
LE PUBLIC CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES
ILLEGALES**

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur le fait que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » ayant pour objet les études de marketing, sise au rue 7145, villa n°29 EL MANAR II Tunis et dont le gérant est monsieur Karl PRAGH, de nationalité hollandaise, collecte des fonds d'une manière illégale, à travers des opérations de démarchage financier en contactant directement ou par courrier ou par téléphone le public pour lui proposer des placements sur le marché international des matières premières et ce, via une société britannique dénommée « Commodity Exchange LTD » dont le siège se situerait à Londres.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « Premier Marketing Tunis SUARL » et la société « Commodity Exchange LTD » ne sont pas autorisées en Tunisie à exercer une activité dans le marché financier ou à faire toutes autres opérations financières.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre de tels agissements et lui demande de ne pas donner suite aux propositions d'investissement émanant de la société « Premier Marketing Tunis SUARL ».



Premier Marketing Tunis SUARL

II 29 7145

Commodity Exchange LTD

Commodity Exchange LTD

Premier Marketing Tunis SUARL

. Premier Marketing Tunis SUARL

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TUNISIE LEASING SUBORDONNÉ 2009 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Tunisie Leasing, réunie le 4 juin 2009, a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 20 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 4 juin 2009, d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant des taux d'intérêt qui varient entre TMM+1,25% et TMM+1,75% brut l'an pour le taux variable et entre 5,5% et 6,75% brut l'an pour le taux fixe.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale la décision de fixer les taux d'intérêt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

Dans le cadre de ces autorisations, la Direction Générale de Tunisie Leasing a fixé les taux d'intérêt à TMM+1,25% brut l'an pour le taux variable et 5,65% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009».

Montant : 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le 25 septembre 2009, date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents aux choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

- **Taux fixe :** 5,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,65% pour le présent emprunt obligataire subordonné.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 juillet 2009, qui est égale à 4,71%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt obligataire subordonné, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,96%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées « TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009 » seront émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,794 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le **25 septembre 2009**.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. L'emprunt sera amorti en totalité le **25 septembre 2014**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **25 septembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **25 septembre 2010**.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **11 septembre 2009** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **25 septembre 2009**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SUITE)

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **11 septembre 2009** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Marsa, Djerba, Sfax, Sousse et Nabeul) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB-(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 août 2009.

Cotation en Bourse : La Société Tunisie Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Tunisie Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2009», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SUITE)**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut que ce dernier ne soit pas suffisamment liquide.

En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisantes de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-666** en date du **28 août 2009** et du document de référence « TL 2009 » enregistré par le CMF sous le n° **09-008** en date du **28 août 2009** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord, avenue Hedi Karray, 1082 Mahrajène, Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2009 - AS - 1768

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« BTE 2009 »

La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «BTE 2009» de D. 50 000 000, ouvertes au public le 1^{er} septembre 2009, ont été clôturées le même jour.

2009 - AS - 1769

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle TUNISIE LAIT

Sidi Bou Ali Km 122 –4040– Sousse

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Industrielle TUNISIE LAIT, réunie le 30 juin 2009, a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 10 MD pour le porter de 30 MD à 40 MD et a délégué les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'opération d'augmentation du capital et d'en fixer les caractéristiques.

Caractéristiques de l'émission

Montant de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **10 MD** par souscription en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **4 dinars** l'action. Les actions nouvelles souscrites seront libérées à concurrence du quart lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2 500 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une **(1)** action nouvelle pour trois **(3)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Industrielle TUNISIE LAIT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions souscrites à titre réductible sont attribuées aux actionnaires et aux cessionnaires des droits de souscription, qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital social, et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La souscription aux 2 500 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, et ce, du **14 septembre 2009** au **31 octobre 2009* inclus**.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **31/10/2009** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL TUNISIE LAIT (SUITE)**Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles, éventuellement non souscrites ni à titre irréductible ni à titre réductible, seront offertes au public du **02/11/2009 au 16/11/2009 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1 dinar**, représentant le quart de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n° **10 500 002 0219837 788 96** ouvert sur les livres de la STB, agence Sousse-002 et réservé à l'augmentation de capital de Tunisie Lait.

Après répartition les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **10/11/2009**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2009**, à hauteur de leur libération, soit le quart.

Cotation en Bourse :Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 7 500 000 actions anciennes composant le capital social actuel de Tunisie Lait inscrites sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées, à partir du **14/09/ 2009**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT, aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu du **14/09/2009 au 31/10/2009*** inclus. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n°TN0003300977 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM, sous le code ISIN n° TN0003300969, durant la période de souscription préférentielle, soit du **14/09/2009 au 31/10/2009** inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier sous le n° 09 - 667 du 28 août 2009 sera, incessamment, mis à la disposition du public au siège social de la Société Industrielle TUNISIE LAIT et auprès de COFIB CAPITAL FINANCES et de tous les autres intermédiaires en Bourse.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **31/10/2009** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LABOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Les Ciments de Bizerte ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Les Ciments de Bizerte » a pris les engagements suivants :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- tenir une communication financière au moins une fois par an.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 07/08/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Les Ciments de Bizerte » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 17/07/2009, et conformément à la décision de la CAREPP du 29/06/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Les Ciments de Bizerte » tenue le 05/08/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Les Ciments de Bizerte » de 35 237 830 dinars à 44 047 290 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 8 809 460 dinars et l'émission de 8 809 460 actions nouvelles au prix d'émission de 11,500 dinars l'action, représentant un nominal de un (1) dinar et une prime d'émission de 10,500 dinars à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/08/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -**• Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 8 809 460 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 20% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : « Les Ciments de Bizerte »

Siège social : Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 01/11/1950

Capital social : 35 237 830 dinars divisé en 35 237 830 actions de nominal un (1) dinar* entièrement libérées.

Objet social :

La société a principalement pour objet :

- La fabrication, la vente et l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et, généralement de tous produits concernant le bâtiment.
- L'étude de toutes affaires industrielles, minières, commerciales ou agricoles.
- L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, l'acquisition et l'établissement de toutes installations électriques ou de toute autre nature.
- La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des usines et des établissements industriels de la société.
- La création la construction, l'acquisition, l'aménagement, la prise à bail, la location et l'exploitation de toutes concessions, de tous immeubles, bâtiments et locaux, ainsi que tout le matériel, machines, mobilier et accessoires nécessaires aux besoins industriels et commerciaux de la société.
- L'exploitation de toutes mines, carrières, forêts chutes d'eau, etc...
- L'installation et l'exploitation de toutes industries annexes comportant notamment l'acquisition, l'achat, la prise, l'obtention, la cession, la vente et l'exploitation de tous brevets, certificats, licences et de tous procédés brevetés ou non se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'Objet Social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

2- Période de validité de l'offre :

L'offre à prix ferme est ouverte au public du **10/09/2009 au 30/09/2009 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

(* L'AGE du 05/08/2009 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 1 dinar.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Etablissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Les Ciments de Bizerte » exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°03 135 120 0321 046237 68 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Succursale de Tunis.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 8 809 460 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 20% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 60% des actions offertes, soit 5 285 676 actions, seront réservées aux institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM (banques, assurances, SICAF, SICAR et les caisses de retraite) sollicitant au plus 2 202 364 actions, soit 5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie B** : 15% des actions offertes, soit 1 321 419 actions, seront réservées aux OPCVM privés tunisiens (SICAV et FCP) ;
- ❖ **Catégorie C** : 20% des actions offertes, soit 1 761 892 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions soit 0,5% du capital social après augmentation ;
- ❖ **Catégorie D** : 4% des actions offertes, soit 352 378 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions ;
- ❖ **Catégorie E** : 1% des actions offertes, soit 88 095 actions, seront réservées au personnel de la Société « Les Ciments de Bizerte ».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 220 236 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 2 202 364 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Les Ciments de Bizerte » a été fixé à **11,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société Les Ciments de Bizerte dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en cinq catégories

- ❖ 60% pour la catégorie A « les institutionnels privés tunisiens autres que les OPCVM », soit 5 285 676 actions,
- ❖ 15% pour la catégorie B « les OPCVM privés tunisiens », soit 1 321 419 actions,
- ❖ 20% pour la catégorie C « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 101 actions et au plus 220 236 actions », soit 1 761 892 actions,
- ❖ 4% pour la catégorie D « les personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 100 actions », soit 352 378 actions,
- ❖ 1% pour la catégorie E « le personnel de la Société Les Ciments de Bizerte », soit 88 095 actions.

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D puis à la catégorie E.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Les Ciments de Bizerte » sont inscrites sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 23/07/2009 sous le code ISIN TN0007350010.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 09-0663 du 24 août 2009, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société « Les Ciments de Bizerte », de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 SEPTEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,238%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,239%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,239%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,240%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,241%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,241%	1 014,294
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,241%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,242%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010	4,242%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010	4,253%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,301%		999,914
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,344%	1 038,273
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,414%	1 018,320
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,455%	1 060,196
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,491%	1 122,269
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,508%	1 159,284
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,549%	1 115,159
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,626%		1 033,910
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,711%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,819%	1 123,300
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,025%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,061%		1 031,943
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,520%	1 122,742

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 03/09/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 04/09/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	129,212	129,223	3,663	2,92%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,986	101,995	2,386	2,30%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,953	100,962	2,897	2,83%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	103,381	103,393	2,664	2,54%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	102,850	102,861	2,949	2,82%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,996	103,008	2,884	2,75%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	101,766	101,777	2,812	2,72%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	101,354	101,365	2,791	2,71%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104,916	104,927	2,949	2,78%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	103,182	103,193	2,846	2,71%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	106,952	106,963	3,344	3,09%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	102,208	102,220	2,944	2,83%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,985	101,995	2,803	2,71%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	104,937	104,947	2,860	2,69%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	102,959	102,971	2,798	2,68%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	104,921	104,930	2,904	2,74%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	105,526	105,537	3,083	2,89%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	103,238	103,247	2,826	2,71%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	103,819	103,830	2,881	2,73%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	102,867	102,878	2,832	2,71%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,651	101,663	3,378	3,28%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	103,417	103,427	3,497	3,37%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	102,851	102,861	2,545	2,46%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	103,094	103,103	2,675	2,64%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH		101,717	101,728	1,728	1,73%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,167	1,168	0,028	2,46%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,129	11,130	0,297	2,74%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,274	10,275	0,271	2,60%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 100,690	100,791	2,861	2,77%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	101,021	101,031	2,231	2,18%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion		103,471	103,484	3,014	3,00%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,711	42,715	1,224	2,95%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,958	30,961	0,798	2,65%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	87,617	87,773	14,655	19,91%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	128,292	128,139	26,576	25,79%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 265,287	1 264,536	249,059	24,07%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	70,522	70,484	10,775	17,57%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,929	102,181	6,144	6,13%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	67,057	67,178	10,452	18,08%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	47,006	47,082	4,076	9,16%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	54,843	54,901	6,796	13,69%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	98,071	98,140	5,138	5,42%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,754	101,936	8,838	9,32%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	14,763	14,761	1,828	13,69%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	89,783	89,952	15,938	21,45%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	233,558	234,306	47,430	24,76%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	111,058	111,337	6,964	6,45%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 724,352	1 724,770	298,360	20,79%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 875,075	1 885,554	262,655	16,18%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 152,092	153,126	13,973	9,91%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 139,238	139,959	8,292	6,21%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 125,627	126,132	6,571	5,34%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,839	1,859	0,340	22,38%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,567	1,581	0,232	17,20%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 543,811	8 640,210	768,264	9,73%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,337	11,342	0,673	6,14%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,090	12,102	0,805	6,96%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,312	15,357	2,492	19,07%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	14,371	14,434	2,812	23,55%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 116,540	117,365	19,792	19,65%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 115,976	114,991	15,598	15,42%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 113,568	112,732	10,195	9,80%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	16,243	16,244	3,329	25,43%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 121,935	1 126,525	75,316	7,16%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 071,714	6 089,117	754,081	14,13%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,356	112,707	6,577	5,86%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 109,111	109,873	10,628	10,29%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 078,423	1 080,579	69,804	6,91%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	128,745	129,423	26,874	26,21%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	568,981	571,127	101,400	21,59%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 126,830	127,708	18,867	17,33%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	113,804	113,868	18,920	19,50%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	111,566	111,411	11,087	11,05%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	108,610	108,502	8,146	8,12%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,530	104,442	4,058	4,04%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 107,002	107,658	7,335	7,31%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 107,498	108,210	8,397	8,41%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 11,617	11,774	1,774	17,74%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 101,707	102,185	2,185	2,19%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	101,807	101,651	1,651	1,65%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,228	10,268	0,268	2,68%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 091,574	5 109,587	109,587	2,19%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,221	10,229	0,229	2,29%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 102,024	105,728	5,728	5,73%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie, ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI.

BILAN
(Exprimé en dinars)

<i>Actifs</i>	Notes	1er Semestre 2009	1er Semestre 2008	Exercice 2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	1	2 585	2 585	2 585
Moins : amortissements		- 2 387	- 1 681	- 2 089
		198	904	496
Immobilisations corporelles	2	249 303	195 798	245 828
Moins : amortissements		- 89 561	- 51 357	- 69 886
		159 742	144 441	175 942
Immobilisations financières	3	2 295 660	793 435	1 126 765
Moins : provisions				
Total des actifs immobilisés		2 455 600	938 780	1 303 203
Total des actifs non courants		2 455 600	938 780	1 303 203
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	4	995 833	1 189 948*	940 164
Moins : provisions				
Clients et comptes rattachés	5	2 656 442	2 131 889*	1 970 286
Moins : provisions		- 3 161	-	- 3 161
Autres actifs courants	6	508 664	1 026 331	1 035 927
Moins : provisions		- 12 529	- 124 549	- 10 652
Placements et autres actifs financiers	7	2 050 220	190 594	200 149
Moins : provisions				
Liquidités et équivalents de liquidités	8	81 851	41 391	58 796
Total des actifs courants		6 277 320	4 455 604	4 191 509
Total des actifs		8 732 920	5 394 384	5 494 712

* Chiffres 30-6-2008 retraités en Proforma

BILAN
(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>1er Semestre 2009</u>	<u>1er Semestre 2008</u>	<u>Exercice 2008</u>
<u>Capitaux Propres et Passifs</u>				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		2 358 000	1 358 000	1 358 000
Réserve légale		84 028	84 028	84 028
Réserves facultatives		758 502	902 213	902 213
Prime d'émission		2 250 000	-	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	9	<u>5 450 530</u>	<u>2 344 241</u>	<u>2 344 241</u>
Résultat de l'exercice		- 17 090	- 97 269	-143 711
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>5 433 440</u>	<u>2 246 972</u>	<u>2 200 530</u>
<u>Passifs</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts et dettes assimilées	10	<u>31 553</u>	<u>18 000</u>	<u>40 992</u>
Autres passifs financiers		-	-	-
Provisions		-	-	-
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>31 553</u>	<u>18 000</u>	<u>40 992</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	462 325	968 631	784 033
Autres passifs courants	12	1 092 752	745 062	588 768
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	1 712 850	1 415 719	1 880 389
<u>Total des passifs courants</u>		<u>3 267 927</u>	<u>3 129 412</u>	<u>3 253 190</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>3 299 480</u>	<u>3 147 412</u>	<u>3 294 182</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>8 732 920</u>	<u>5 394 384</u>	<u>5 494 712</u>

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Notes	1er Sem estre 2009	1er Sem estre 2008	Exercice 2008
Produits d'exploitation				
Revenus		1 646 972	1 817 779	3 800 911
Autres produits d'exploitation		53 037	13 056	65 957
Total des produits d'exploitation	14	1 700 009	1 830 835	3 866 868
Charges d'exploitation				
Achats consommés de matières et fournitures	15	994 570	973 870	2 436 896
Charges de personnel	16	384 608	581 767	953 612
Dotations aux amortissements et aux provisions		32 501	138 432	46 634
Autres charges d'exploitation	17	248 859	330 907	652 304
Total des charges d'exploitation		1 660 538	2 024 976	4 089 446
Résultat d'exploitation		39 471	-	194 141
Charges financières nettes	18	- 107 263	-	74 205
Produits des placements	19	46 818	156 899	250 064
Autres gains ordinaires		4 742	14 808	62 642
Autres pertes ordinaires		-	858	-
Résultat des activités ordinaires avant im pôt		17 090	-	97 269
Im pôt sur les bénéfices		-	-	-
Résultat des activités ordinaires après im pôt		17 090	-	97 269
Effets des modifications comptables (net d'im pôt)				
Résultat après modifications comptables		17 090	-	97 269

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinars)

	Notes	1er Semestre 2009	1er Semestre 2008	Exercice 2008
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Résultat Net		- 17 090	- 97 269	- 143 711
<u>Ajustement pour :</u>				
-Amortissements		32 501	138 432	46 634
-Variation des :				
- Stocks	20	- 55 669	- 162 484	76 649
- Clients	21	- 686 156	485 479	657 733
- Fournisseurs	22	- 321 708	- 632 694	- 817 292
- Autres actifs courants	23	527 263	- 164 481	- 175 060
- Autres passifs courants	24	503 984	- 10 358	- 155 830
- Intérêts courus		22 120	-	36 894
- Dividendes décidés non distribués		-	-	-
- Dividendes distribués			10 729	-
- Résultat net sur cession d'immobilisations		-	-	- 23 950
- Reprises sur provisions autres actifs courants		- 10 652	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		<u>- 5 407</u>	<u>- 432 646</u>	<u>- 497 933</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo. corp. et incorp	25	- 3 475	- 14 777	- 27 246
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	26	- 1 168 895	- 49 915	- 383 245
Encaissement provenant de l'acquisition d'immo. corp. et incorp		-	-	24 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<u>- 1 172 370</u>	<u>- 64 692</u>	<u>- 386 491</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Encaissement suite à l'émission d'actions		3 250 000	- -	
Décaissement suite à la distribution des Dividendes		-	- 10 729	- 10 822
Décaissement affectés au remboursement des emprunts		- 509 439	- 4 500	- 9 000
Encaissement provenant des emprunts		1 200 000	-	500 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>3 940 561</u>	<u>- 15 229</u>	<u>480 178</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>2 762 784</u>	<u>- 512 567</u>	<u>- 404 246</u>
- Trésorerie au début de l'exercice		- 1 066 414	- 662 168	- 662 168
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	27	1 696 370	- 1 174 735	- 1 066 414

* L'état de flux de Trésorerie au 30 Juin 2008 a été retraité en proforma pour les besoins de la comparabilité par rapport aux chiffres du 30-06-2009 et du 31-12-2008.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 30 JUIN 2009

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

- ◆ Dénomination de la société : Société SERVICOM
- ◆ Forme juridique : Société anonyme
- ◆ Secteur d'activité : Travaux de télécommunication et de génie civil
- ◆ Siège Social actuel : Cité Eschbilia- Route de Tunis BP107B KAIROUAN
- ◆ Capital Social : 2 358 000 DT
- ◆ N° registre de commerce : B111212003
- ◆ Matricule fiscal : MA/000/826619/W

B/ PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

Les états financiers de la société SERVICOM sont présentés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, et en application des concepts comptables fondamentaux tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant promulgation du cadre conceptuel.

Les états financiers sont établis selon le modèle autorisé et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société «**SERVICOM**», pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

B.1- Les Actifs :

B.1.1- Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois ans, la règle de prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.1.2- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme 5.

Elles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition hors taxes. Sont inclus dans le coût d'acquisition le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Logiciels	33,33%
Petit matériel d'exploitation	33,33%
Matériel électronique	15%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Mobilier et équipements de bureaux	10% et 14,28%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériels informatiques	33.33% et 14,28%
Matériels de transport	20%

B.1.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières représentent essentiellement le cautionnement du loyer et de la participation financière dans les sociétés SERVITRA, SIRTTP-S, SERVIPRINT, SERVITRADE et STE CHOUROUK.

B.1.4- Les stocks :

La méthode de comptabilisation adoptée est la méthode de l'inventaire intermittent.
Les stocks sont évalués sur la base du coût unitaire moyen pondéré.

B.2- Les Passifs :

B.2.1- Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique regroupe les fournisseurs d'exploitations et d'immobilisations.

B.3- Les comptes de charges et de produits :

B.3.1- Règle de prise en compte des charges :

Les charges sont constatées dès leurs engagements.

B.3.2- Règle de prise en compte des revenus :

Les produits sont mesurés à la juste valeur des contre parties reçues ou à recevoir.

C/ NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 2 585 DT et comporte deux logiciels informatiques, un acquis en 2005 et l'autre en 2006.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'élèvent au 30/06/2009 à 249 303 DT et se détaillent comme suit :

Immobilisation corporelle	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
Petits matériels d'exploitation	1 114	1 114	1 114
Matériel et outillages industriels	49 257	47 564	49 257
Agencements aménagements	5 975	5 975	5 975
Equipements de bureau	36 205	35 549	36 205
Matériels informatiques	64 776	54 834	61 301
Matériels électroniques	6 825	6 461	6 825
Matériel de Transport	85 151	44 301	85 151
Total	249 303	195 798	245 828

Le tableau d'amortissement est présenté en annexe 1.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 2 295 660 DT se détaillant comme suit :

DESIGNATION	Montants Au 30/06/2009	Montants Au 30/06/2008	Montants Au 31/12/2008
Titres de participation (1)	680 525	408 350	408 350
Dépôts et cautionnements	3 890	5 085	4 270
Prêt Filiales (2)	1 611 245	380 000	714 145
Total	2 295 660	793 435	1 126 765

(1) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Solde Antérieur

Société	Date	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
SERVITRA	11/07/2005	2 798	10 DT	27 980
SIRTTPS	15/12/2004	3 000	10 DT	30 000
SIRTTPS	28/06/2005	325	10 DT	3 250
Total				61 230

Participations 2006

Société	Date	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
SERVIPRINT	10/05/2006	5 897	10 DT	58 970
SERVITRADE	21/06/2006	2 494	10 DT	24 940
SERVITRADE	13/12/2006	2 494	10 DT	24 940
TOTAL				108 850

Participations 2007

Société	Date	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
SERVITRA	12/02/2007	6 200	10 DT	62 000
SERVIPRINT	17/04/2007	1 000	10 DT	10 000
SIRRTP-S	31/12/2007	175	65,714 DT	11 500
TOTAL				83 500

Participations 2008

Société	Date	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
SERVITRA	31/01/2008	500	10 DT	5 000
SERVITRA	31/05/2008	8 977	10 DT	89 770
SERVITRADE	29/02/2008	6 000	10 DT	60 000
TOTAL				154 770

Participations 2009

Société	Date	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
SERVITRA	30/04/2009	3 245	10 DT	32 450
SERVITRADE	30/04/2009	990	10 DT	9 900
SERVIPRINT	29/02/2008	1 700	10 DT	17 000
STE CHOUROUK	30/06/2009	6 500	(100LYD*1,091408)DT*30%*	212 825
TOTAL				272 175

* Société de droit Libyen en constitution, la participation de SERVICOM dans cette société s'élève à 65% libérée à concurrence de 30%.

(2) Le solde de ce compte se détaille comme suit

FILIALES	Montants Au 30/06/2009
SERVITRA	1 021 645
SERVIPRINT	219 600
SERVITRADE	370 000
Total	1 611 245

NOTE 4 STOCKS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 995 833 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur Au 30/06/2009	Valeur Au 30/06/2008	Valeur Au 31/12/2008
Stocks matières et fournitures	995 833	1 189 948	940 164
Travaux en-cours		*	
Total	995 833	1 189 948	940 164

*Retraité en pro forma (les stocks comprenaient les factures à établir au 30 Juin 2008).

NOTE 5 CLIENTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 2 653 281 DT contre un solde de 2 131 889 DT au 30/06/2008 se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur Au 30/06/2009	Valeur Au 30/06/2008	Valeur Au 31/12/2008
Clients Locaux	2 360 045	1 896 615	1 783 745
Clients, factures à établir	296 397	235 274	186 541
Provision sur les comptes clients	- 3 161		- 3 161
Total	2 653 281	2 131 889	1 967 125

* Retraité en pro forma (les clients, factures à établir ont été présentés parmi les stocks au 30 Juin 2008).

NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 496 135 DT détaillés comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Avances&acomptes versés /Commandes	28 019	117 459	14 240
Créances/Emballages Chakira	90 110	99 548	90 110
Consignation Douane	2 266		
Rémunération, avances au personnel	847	2 140	787
Retenue à la source	417	7 807	2 337
Report TVA	276 903	708 602	750 700
Report TFP	-	4 630	505
Débiteurs divers	60		60
Compte d'attente débiteur		15 172	
Produits à recevoir	101 739	20 082	153 602
Charges constatées d'avance	8 303	50 891	23 586
Provision pour dép. des autres actifs courants	- 12 529	- 124 549	- 10 652
Total	496 135	901 782	1 025 275

NOTE 7 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 050 220 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2009	Valeur au 30/06/2008	Valeur au 31/12/2008
STB SICAV	31 991	29 181	31 991
BHO SICAV	168 158	161 413	168 158
SCANADET SICAV	1 850 071	-	-
Total	2 050 220	190 594	200 149

NOTE 8 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Banque/caisse	Solde Au 30/06/2009	Solde Au 30/06/2008	Solde Au 31/12/2008
ATB	*	*	*
BH	*	24 491	*
UBCI	12 761	*	39 996
STB	44 577	2 709	9 991

ATTJARI BANQUE	2 983	3 036	3 001
Caisse	21 165	10 790	365
Poste	365	365	5 443
Total	81 851	41 391	58 796

* Solde bancaire créditeur

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres totalisent au 30/06/2009 un montant se détaillant comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserves facultatives	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31-12-2008 après modifications Comptables	1 358 000	-	84 028	902 213	- 143 711	2 200 530
* Augmentation de capital	1 000 000	2 250 000				3 250 000
* Affectation du résultat 2008				- 143 711	143 711	-
* Dividendes						-
* Résultat au 30/06/2009					- 17 090	- 17 090
Situation au 30-06-2009	2 358 000	2 250 000	84 028	758 502	- 17 090	5 433 440
Modifications comptables	-		-	-	-	-
Situation au 30-06-2009 après modifications Comptables	2 358 000	2 250 000	84 028	758 502	- 17 090	5 433 440

NOTE 10 EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 31 553 DT se détaillant comme suit :

	Solde Au 30/06/2009	Solde Au 30/06/2008	Solde Au 31/12/2008
Emprunt ATB (2*18 000 DT)	9 000	18 000	13 500
Emprunt auprès de Modern Leasing	22 553	-	27 492
Total	31 553	18 000	40 992

NOTE 11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 462 325 DT se détaillant comme suit :

Fournisseurs	Solde Au 30/06/2009	Solde Au 30/06/2008	Solde Au 31/12/2008
Fournisseurs d'exploitation	338 553	698 165	495 896
Fournisseurs effets à payer	123 772	270 466	288 137
Total	462 325	968 631	784 033

NOTE 12 AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde des autres passifs courants s'élève au 30/06/2009 à 1 092 752 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Clients avances et acomptes	77 635	116 699	107 253
TCL à payer	1 516	1 210	1 915
TFP à payer	3 045		
Etat Retenues à la source	8 497	37 605	16 610
Rémunération sur salaires	-	1 820	-
TVA à régulariser	-	64	-

TVA/CA non encore encaissée	273 437	285 697	259 591
RS/Loyer à payer	166		
Droit de Timbre	7	24	25
Associés Dividendes à payer	134 354	134 447	134 354
CNSS	45 539	28 134	24 479
Charges à payer	486 452	39 916	21 102
Compte d'attente	26 493	-	-
Provisions/congés	35 611	99 446	23 439
Total	1 092 752	745 062	588 768

NOTE 13 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 1 712 850 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Crédit Avance/factures ATB	-	602 721	724 813
Crédit Avance/factures BH	311 333	429 467	328 190
Crédit Avance/factures UBCI	17 458	268 821	268 875
Echéance à moins d'un an/Emprunt	9 375	9 000	9 000
Echéance à moins d'un an/leasing	9 626	-	9 136
Intérêts courus	58 148	-	36 894
Compte Courant ATD SICAR	1 200 000	-	500 000
Concours Bancaire-ATB	8 940	53 906	685
Concours Bancaire-UBCI	*	51 804	*
Concours Bancaire-BH	97 970	*	2 796
TOTAL	1 712 850	1 415 719	1 880 389

* Solde bancaire débiteur

NOTE 14 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 1 700 009 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Travaux de génie Civil	237 547	552 536	1 035 928
Travaux de Câblage	951 242	505 386	1 223 114
Matériel & Accessoires	348 327	860 202	1 690 947
Autres Produits d'Exploitation	53 037	13 056	65 957
Variation des clients factures à établir	109 856	-100 345	-149 078
Total	1 700 009	1 830 835	3 866 868

NOTE 15 ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 994 570 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
ACHAT STOCKE FOURNITURES	952 510	874 170	1 782 284
ACHAT STOCKE MATIERES	12 596	79 346	194 425
VARIATION DES STOCKS	- 55 668	-173 135	76 649
TRANSPORT/TRAVAUX/CHANTIER	-	7 093	21 785
SOUSTRAITANCE GENERALE	600		-
CONTROLE ET ESSAIE	340	7 022	10 985
ACQUIS FOURNITURES DE CHAMBRE	-	202	202
LOCATION MAISONS POUR CHANTIER	12 378	27 053	51 110
TRANSPORT ENTRE / SUR CHANTIER	8 046	3 206	4 279
TENUE DE TRAVAIL	-	2 731	2 731
PETIT MATERIEL POUR CHANTIER	939	958	2 980
ACQUISIT FOURNITURES / CHANTIER	353	1 708	2 502
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	630	1 243	2 660
AUTRES FRAIS / CHANTIER	55	398	425
LOCATION MATERIEL POUR CHANTIER	470	660	5 866
EAU ELECTRICITE	1 221	2 110	4 456
FOURNITURES DE BUREAU	154	3 819	6 793
GASOIL	51 673	90 652	220 808
FOURNITURES CONSOMMABLES ENERGIE	35	1 528	2 418
AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES	8 238	43 106	43 538
Total	994 570	973 870	2 436 896

NOTE 16 CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 384 608 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Salaires	341 508	546 615	896 926
Charges sociales légales	40 064	35 152	40 729
Frais de formation personnel	3 036	-	15 957
Total	384 608	581 767	953 612

NOTE 17 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 248 859 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Loyer	3 200	2 965	5 918

Leasing	152 681	170 834	329 696
Entretiens et réparations	3 221	38 729	82 873
Primes d'assurance	27 601	39 355	69 755
Etudes et recherches	5 250	655	14 183
Honoraires	7 000	12 661	28 939
Publicité publication relations publiques	8 812	2 466	3 647
Déplacements et réceptions	5 151	5 026	6 705
Frais postaux & Télécommunications	587	1 624	
Téléphonie/fax/Internet	2 325	12 976	26 790
Frais d'acte et contentieux	-	-	1 721
Services bancaires et assimilés	5 019	9 471	14 748
Frais participation marché	2 188	1 140	3 289
Amendes	252	-	-
Jetons de présence	-	-	6 563
Etat Impôt et Taxe	25 572	33 005	55 477
Charges liées à une mod. Comptable	-	-	2 000
Total	248 859	330 907	652 304

NOTE 18 CHARGES FINANCIERES NETTES

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à - 107 263 DT contre un solde de -74 205 DT au 30/06/2008 et correspondant aux intérêts sur emprunts, compte courant associés et avances sur factures :

NOTE 19 PRODUITS DES PLACEMENTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à 46 818 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2009	Solde au 30/06/2008	Solde au 31/12/2008
Produits Financiers	2 169	15 399	12 053
Produits / Placements Filiales	44 649	141 500	37 849
Dividendes / Filiales	-	-	200 162
Total	46 818	156 899	250 064

NOTE 20 VARIATION DES STOCKS

- Stocks (N-1)	940 164
- Stocks (N)	<u>- 995 833</u>
	- 55 669

NOTE 21 VARIATION DES CREANCES

- Créances (N-1)	1 970 286
- Créances (N)	<u>- 2 656 442</u>
	- 686 156

NOTE 22 **VARIATION DES FOURNISSEURS**

- Fournisseurs (N)	462 325
- Fournisseurs (N-1)	<u>- 784 033</u>
	- 321 708

NOTE 23 **VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS**

- Autres actifs courants (N-1)	1 035 927
- Autres actifs courants (N)	- <u>508 664</u>
	527 263

NOTE 24 **VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS**

- Autres passifs courants (N)	1 092 752
- Autres passifs courants (N-1)	- <u>588 768</u>
	503 984

NOTE 25 **DECAISSEMENTS SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- Immobilisations corporelles brutes (N-1)	245 828
- Immobilisations corporelles brutes (N)	<u>249 303</u>
	- 3 475

NOTE 26 **DECAISSEMENTS SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

- Immobilisations financières brutes (N-1)	1 126 765
- Immobilisations financières brutes (N)	- <u>2 295 660</u>
	- 1 168 895

NOTE 27 **TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

- Liquidités au 30-06-2009	81 851
- Concours bancaires au 30-06-2009	- 106 910
- Placements SICAV au 30-06-2009	2 050 220
- Crédit de mobilisation de créances	- <u>328 791</u>
	1 696 370

NOTE 28 AUTRES INFORMATIONS A FOURNIR

- Les engagements de garanties donnés par la société se présentent sous forme de cautions bancaires accordées aux clients de SERVICOM. Ils totalisent au 30/06/2009 un montant de 2 167 582 DT se détaillant comme suit :

<i>Nature</i> <i>Banque</i>	TOTAL	ATB	BH	STB	UBCI
<i>Caution Provisoire</i>	328 292	328 292	-	-	-
<i>Caution Définitive</i>	608 553	290 817	202 225	4 869	110 642
<i>Retenue de garantie</i>	958 235	257 167	453 967	16 231	230 870
<i>caution D'avance</i>	226 122	134 678	91 444	-	-
<i>Autres Cautions</i>	46 380	17 460	28 920	-	-
TOTAL	2 167 582	1 028 414	776 556	21 100	341 512

- L'engagement total (principal + intérêts) HTVA envers les sociétés de leasing est récapitulé dans le tableau suivant :

Compagnie de leasing	A payer à moins d'un an	A payer à plus d'un an	Total
ML	126 727	54 349	181 076
GL	3 264	-	3 264
HL	7 550	-	7 550
UBCI L	82 466	28 481	110 947
Total	220 007	82 830	302 837

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30/06/2009
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Taux	VALEURS D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS				VCN au 30/06/2009
		VALEURS AU 31/12/2008	ACQUISITION 2009	CESSIONS 2009	TOTAL au 30/06/2009	CUMUL JUSQU'AU 31/12/2008	Dotation 1er semestre 2009	Régularisation 1er semestre 2009	CUMUL AMORT	
- Immobilisations Incorporelles:										
Logiciel informatique	33%	2 585	-	-	2 585	2 089	298	-	2 387	198
- Immobilisations Corporelles:										
Petit matériel d'exploitation	33%	1 114	-	-	1 114	1 114	-	-	1 114	-
Matériel et outillage industriel	10%	49 257	-	-	49 257	14 705	2 288	-	16 993	32 264
Agencement aménagement	10%	5 975	-	-	5 975	1 498	315	-	1 813	4 162
Equipements de bureau	10% et 14,28%	36 205	-	-	36 205	10 499	2 005	-	12 504	23 701
Matériel informatique	14,28% et 33,33%	61 301	3 475	-	64 776	22 032	6 061	-	28 093	36 683
Matériel électronique	15%	6 825	-	-	6 825	3 125	491	-	3 616	3 209
Matériel de transport	20%	44 251	-	-	44 251	12 828	4 430	-	17 258	26 993
Matériel de transport en Leasing	20%	40 900	-	-	40 900	4 085	4 085	-	8 170	32 730
Total		248 413	3 475	-	251 888	71 975	19 973	-	91 948	159 940

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SERVICOM SA couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2009.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société SERVICOM SA, comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SERVICOM SA, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Août 2009

Le Commissaire aux comptes

BDO AFRIC AUDIT

Adnène ZGHIDI